

ASSURANCE GLOBALE PLUS (100 dhs)

Comprend en plus des garanties de l'assurance globale une assistance 24h/24h et 07j/07j comme suit :

- Envoi d'un médecin auprès de l'assuré à l'école ou à domicile à un tarif préférentiel
- Transport en ambulance en cas d'atteinte corporelle grave consécutive à un accident ou à une maladie.
- Réservation d'une place dans un centre hospitalier.
- Versement d'une caution d'admission hospitalière à concurrence de 10000 dhs, remboursable par l'assuré dans un délai de 30 jours à compter de la date du versement.
- En cas de décès de l'assuré au Maroc, l'assistance se charge :
 - ✓ De toutes les formalités à accomplir sur le lieu du décès,
 - ✓ Des paiements des frais de traitement post mortem, de mise en bière et de cercueil,
 - ✓ Du transport du corps jusqu'au lieu d'inhumation au MAROC.